	Mise à jour des consignes concernant le risque Covid-19	INSTRUCTION
		Issue du processus QSE
Réf. CIMAP-INS-QSE-050	Direction / Cellule QSE	Date de création Fev 2021 Version 11.0 de Mars 2022

ACCÈS AU SITE :

Télétravail :

Le télétravail exceptionnel n'est plus autorisé. Seul le télétravail demandé auprès des employeurs selon le régime de droit commun est autorisé.

Cependant la direction encourage l'ensemble du personnel, dès lors que c'est possible à leur poste de travail, de faire une demande de télétravail auprès de leur employeur.

Les **personnes identifiées comme à risques [1]** selon le Haut Comité de Santé Publique doivent se signaler au médecin de prévention et à la direction du CIMAP avant de se rendre sur site. Les modalités d'accès au site pour ces personnes pourront alors être aménagées.

INTERLOCUTEURS :

L'équipe de direction et la cellule QSE sont les interlocuteurs au niveau CIMAP pour toute question ou information et **pour se signaler en cas de symptôme, contact ou contamination.**

Les modalités de contact de chaque employeur sont diffusées directement aux personnels concernés et rappelées ci-dessous.

coronavirus@ensicaen.fr

Coronavirus.signalement.personnel@unicaen.fr

dr19_liste_coronavirus@cns.fr

ref_covid@ganil.fr

APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES ET DISTANCIATION SUR LE LIEU DE TRAVAIL :

Le port du masque n'est plus obligatoire mais reste fortement recommandé en intérieur, lors des réunions notamment. Les gestes barrières et règles d'hygiène doivent continuer à être appliquées.

Ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux



Éviter de se toucher le visage




Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

	Mise à jour des consignes concernant le risque Covid-19	INSTRUCTION
		Issue du processus QSE
Réf. CIMAP-INS-QSE-050	Direction / Cellule QSE	Date de création Fev 2021 Version 11.0 de Mars 2022

Du **gel hydro-alcoolique** est mis à disposition **aux entrées des bâtiments**, à côté des **photocopieurs** et au niveau des **postes de travail partagés**. Concernant l'utilisation des photocopieurs, le lavage des mains au gel hydro-alcoolique avant et après est obligatoire.

Les **masques, gels hydro-alcoolique et désinfectants** sont fournis par nos tutelles et mis à disposition dans les bâtiments ou distribués par les personnes présentes sur site :

- A l'ENSI le matériel est à disposition auprès de H. Gilles, V. Menard, F. Lemarié, S. Girard et Q. Legrand
- Au GANIL le matériel est à disposition auprès de F. Dardy, I. Monnet, JM. Ramillon, Q. Legrand et J. Rangama
- A l'IUT d'Alençon le matériel est fourni directement par l'IUT

Pour les postes de travail ou les manips partagés, les commandes devront être décontaminées avant et après utilisation et les locaux aérés régulièrement. **Le port du masque est recommandé lors du travail à plusieurs à un même poste de travail.**

Les réunions en présentiel doivent être limitées autant que possible et doivent être organisées dans le respect des gestes barrières (distanciation, nettoyage des surfaces, lavage des mains et aération). **Le port du masque en réunion est fortement recommandé et obligatoire en cas de dépassement de la jauge de personne.** **Le recours à la visioconférence est à privilégier dès que possible.**

Les **salles de pauses doivent être fréquentées avec parcimonie** en respectant les mesures barrières (distanciation, nettoyage des surfaces, lavage des mains et aération). Privilégier les pauses à l'extérieur dans la mesure du possible, en respectant la distanciation physique et se laver les mains au début et à la fin de la pause.

L'organisation de moments de convivialité (pots...) est soumise à accord de la direction du CIMAP.

La prise de repas dans les bureaux reste autorisée.


Le nombre de personnes maximum dans chaque salle de réunion/pause, ainsi que les consignes d'hygiène, sont affichées à l'entrée des salles :

- FA261 et FB234 : **6 personnes**
- Salle de conférence : **14 personnes**
- FC353 : **6 personnes**
- Salle de réunion ARIBE : **2 personnes**
- Salle de réunion CIMAP-GANIL : **10 personnes**

Au-delà de cette jauge, les règles de distanciation ne pouvant plus être respectées le port du masque est obligatoire.

MESURES D'HYGIÈNE ET GESTION DES DÉCHETS :

Les mesures d'hygiène complémentaires, en lien avec les marchés ménages, sont définies et mise en place par nos hébergeurs.

	Mise à jour des consignes concernant le risque Covid-19	INSTRUCTION
		Issue du processus QSE
Réf. CIMAP-INS-QSE-050	Direction / Cellule QSE	Date de création Fev 2021 Version 11.0 de Mars 2022

Il vous est demandé de désinfecter régulièrement les locaux et matériels communs (sanitaires, photocopieuses, salles de pauses, postes de travail commun, commandes de manip...). Les désinfectants sont mis à disposition par les personnes indiquées ci-dessus.

Pensez à aérer régulièrement les locaux.

A l'ENSI une poubelle spécifique est mise à disposition à la sortie du bâtiment F pour déposer les masques usagers. Au GANIL vous devez en fin de journée conditionner vos déchets dans un sac plastique puis jetez-les dans les containers dédiés aux ordures ménagères

DÉPLACEMENTS :

Les **déplacements professionnels doivent être limités au maximum**. Il est demandé à chaque agent de réduire ses déplacements au strict nécessaire. Dans tous les cas les déplacements, en France ou à l'étranger, sont **soumis à l'accord de l'employeur** de l'agent. Les règles varient selon les tutelles.

Lors des déplacements à plusieurs dans un même véhicule le port du masque est recommandé.

REPÉRAGE DES CAS DE CONTAMINATION ET TRAITEMENT :

Chaque agent doit signaler sa situation en cas de symptômes, de positivité suite à un test ou s'il est identifié comme personne contact à risque à la direction du CIMAP et la cellule QSE (monnet@ganil.fr et legrand@ganil.fr) et à son employeur. Dans ce cas l'agent ne doit pas se rendre sur le lieu de travail.

Modalités de signalement :

coronavirus@ensicaen.fr

Coronavirus.signalement.personnel@unicaen.fr


dr19_liste_coronavirus@cns.fr


ref_covid@ganil.fr

Conduite à tenir [2] en cas de symptômes (toux, fièvre...) :

- Évitez au maximum les contacts,
- Prévenez votre médecin traitant par téléphone pour effectuer un test
- Retournez à votre domicile dans la mesure du possible, sinon appelez le 15.
- Rester isolé en attente des résultats (mis en arrêt de travail ou télétravail par le médecin traitant)

Informez la direction du CIMAP et votre tutelle des résultats du test. Cela permettra d'identifier les cas contact.

	Mise à jour des consignes concernant le risque Covid-19	INSTRUCTION
		Issue du processus QSE
Réf. CIMAP-INS-QSE-050	Direction / Cellule QSE	Date de création Fev 2021 Version 11.0 de Mars 2022



Risques PsychoSociaux (RPS) : Situation de souffrance au travail – A qui en parler :

CIMAP

- Votre responsable (si vous vous sentez suffisamment à l'aise pour le faire)
- Le directeur
- L'administration
- La cellule QSE
- Les membres du conseil d'unité

Services de Santé au Travail

- **SST du GANIL (Agents CNRS et CEA)**
Dr Alemany 02 31 45 46 12 et G. Bouchard (infirmière) 02 31 45 45 45
- **SST de l'UCN (Agents UNICAEN)**
Dr Leclerc 02 31 56 57 66 et S. Prunier (infirmier) 02 31 56 56 79

Psychologue du travail et ergonomiste du Service de Santé au Travail pourront ensuite être sollicités pour des entretiens, médiation, visite de poste...

- **CMAIC (Agents ENSICAEN)**
Dr Boulanger 02 31 26 60 83

Psychosociologue du travail et ergonomiste de la CMAIC pourront ensuite être sollicités pour des entretiens, médiation, visite de poste...

Organisations syndicales

Tutelles de rattachement

- **A l'ENSICAEN**

- Ressources humaines 02 31 45 27 83
- CHSCT

Un espace d'Accueil et d'Écoute est à votre disposition via les Réseaux PAS (Prévention Aide et Suivi) de la MGEN : 0 805 500 005.

A l'UCN

- Ressources Humaines 02 31 56 55 74
- Direction de la prévention 02 31 56 65 52
- CHSCT

L'adresse mail informationharcelement@unicaen.fr vous permet de contacter une cellule de veille constituée des RH et de la prévention.

Au CNRS

- Cellule médico-socioprofessionnelle constituée des Ressources Humaines (02.31.43.45.26), du médecin de prévention et de l'assistante sociale (02.76.01.51.51).

En cas de difficulté, l'agent peut prendre contact avec un ou des acteurs de la prévention qui décident d'évoquer la situation de l'agent lors des réunions de la cellule médico-socioprofessionnelle.

- CRHCST

Un espace d'Accueil et d'Écoute est à votre disposition via les Réseaux PAS (Prévention Aide et Suivi) de la MGEN : 0 805 500 005.

Au CEA

- Ressources Humaines (01.69.08.73.72)
- L'Ingénieur Sécurité d'Établissement (01.69.08.17.89)
- L'assistante sociale (01.69.08.42.01 ou 01.69.08.44.06)
- CHSCT (01.69.08.97.70)


En cas de difficulté, le groupe de travail pluridisciplinaire mettra en place des actions permettant aux salariés de s'exprimer et de trouver des solutions.

A-20-07

[1] Définition des personnes à risques :

Le Haut Comité de Santé Publique considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes :

- Être âgé de 65 ans et plus ;
- Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment ;
- Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kg/m²) ;
- Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- Être au troisième trimestre de la grossesse ;
- Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement.
- Être atteint d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémiplégié, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare.

	Mise à jour des consignes concernant le risque Covid-19	INSTRUCTION
		Issue du processus QSE
Réf. CIMAP-INS-QSE-050	Direction / Cellule QSE	Date de création Fev 2021 Version 11.0 de Mars 2022

[2] Conduite à tenir ARS Normandie :

 POSITIF avec schéma vaccinal complet	Isolement pendant 7 jours à partir du jour du test positif	Isolement levé au bout de 5 jours en cas de test PCR ou antigénique négatif et absence de signes cliniques d'infection depuis 48h. Pas de second test au 7e jour.
 POSITIF avec schéma vaccinal incomplet ou non-vacciné	Isolement pendant 10 jours à partir du jour du test positif	Isolement levé au bout de 7 jours en cas de test PCR ou antigénique négatif et absence de signes cliniques d'infection depuis 48h. Isolement de 10 jours dans le cas contraire.
 CAS CONTACT avec schéma vaccinal complet	Pas d'isolement Test PCR ou antigénique immédiat	Autotest au 2e jour puis au 4e jour
 CAS CONTACT avec schéma vaccinal incomplet ou non-vacciné	Isolement de 7 jours Test PCR ou antigénique immédiat	Second test : 7 jours après le dernier contact

